

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, à l'effet de signer, à dater du 28 mars 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, délégation est donnée à Madame Diane MENVILLE, Responsable du département Trésorerie et Marchés de Capitaux, Madame Marina LEVEQUE, Responsable du département Pilotage Financier et Contrôle de Gestion Stratégique, Monsieur Florian RAFFATIN, Directeur du département Gestion Financière des Concours ou Monsieur Frédéric LEGRAND, Responsable du département Règlementaire Comptabilité Consolidation, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 avril 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX